Bureau du Conseil privé

Rapport financier trimestriel

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2021

Table des matières

- Introduction
- Mandat
- Méthode de présentation du rapport
- Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs
    - Changements importants quant aux autorisations
    - Changements importants quant aux dépenses
- Risques et incertitudes
- Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes
- Approbation des cadres supérieurs
- Annexe A et B

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Le présent rapport financier trimestriel doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses et les rapports financiers trimestriels précédents. Pour en apprendre davantage sur le BCP, veuillez visiter le site Web du BCP.

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen, mais a été remis au Comité ministériel de vérification du BCP et comprend les observations des membres du Comité.

Mandat

Le BCP soutien l'élaboration et la mise en œuvre des programmes stratégique et législatif du gouvernement du Canada, coordonne la prise de mesures en réaction aux problèmes auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays, et contribue au bon fonctionnement du Cabinet. Le BCP est dirigé par le greffier du Conseil privé, qui est également secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique.

Le BCP a pour mandat de servir le Canada et la population canadienne en conseillant et en appuyant le premier ministre, les ministres du portefeuille et le Cabinet.

Les trois rôles principaux du BCP sont les suivants :

1. Conseiller de manière professionnelle et non partisane le premier ministre, les ministres du portefeuille, le Cabinet ainsi que ses comités sur les questions d'envergure nationale et internationale.
2. Assurer le bon fonctionnement du processus décisionnel du Cabinet et contribuer à la mise en œuvre du programme du gouvernement.
3. Encourager un rendement élevé et la responsabilisation au sein de la fonction publique.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction selon une méthode comptable axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du BCP accordés par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2021-22. Ce rapport financier trimestriel a été préparé au moyen d'un référentiel à usage particulier (comptabilité axée sur les dépenses) conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le BCP utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels [1] lesquels font partie du processus de production de rapports sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votes par le Parlement sont encore accordés en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section expose les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation ou à la diminution nette des autorisations disponibles pour l'exercice et des dépenses réelles pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2021.

Le BCP a dépensé environ 45% de ses autorisations disponibles à la fin du deuxième trimestre, comparativement à 40% durant le même trimestre en 2020-21 (voir graphique 1 ci-dessous).

Graphique 1: Comparaison des autorisations budgétaires disponible totales et des dépenses budgétaires nettes totales au deuxième trimestre des exercices 2021-2022 and 2020-2021

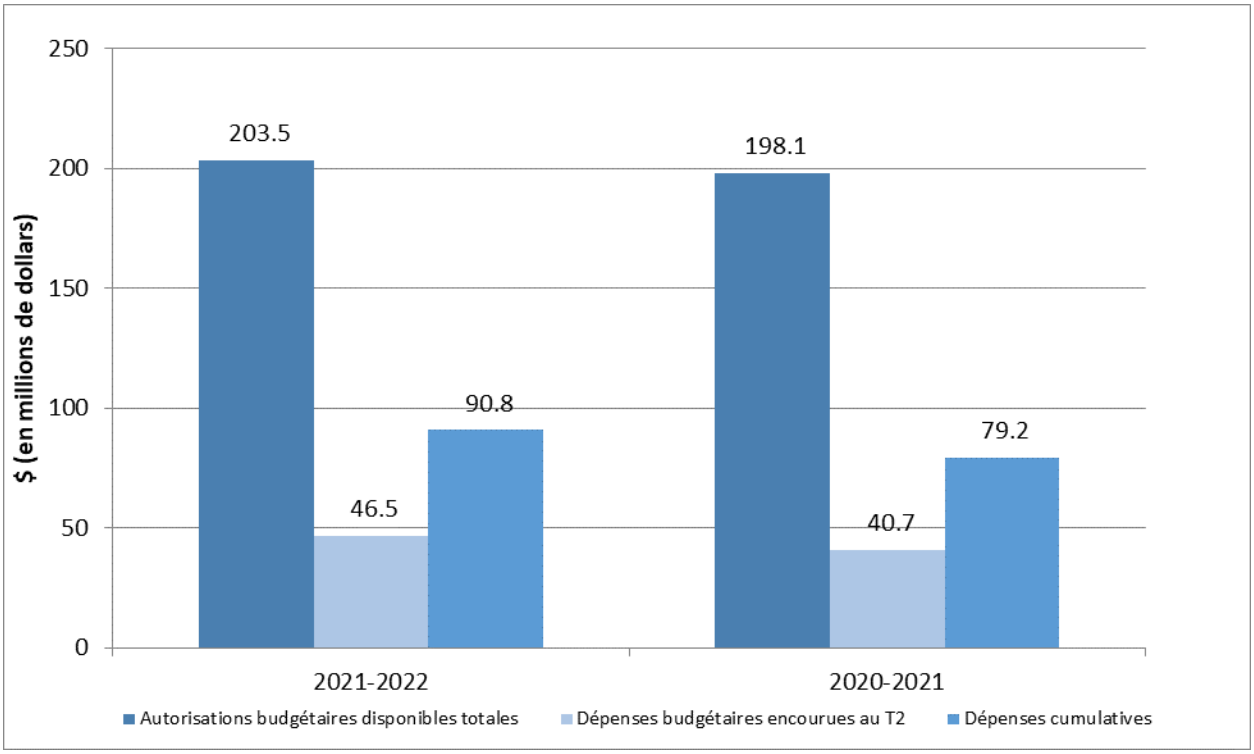

[1] Les notes afférents aux états financiers ministériels annuels comprennent un rapprochement entre les résultats selon la comptabilité d'exercices intégrale et les autorisations de dépenser.

Changements importants quant aux autorisations

D'après le graphique 2 ci-dessous en date du 30 septembre 2021 et l'annexe A, qui se trouve à la fin de ce document, les autorisations totales dont dispose le Bureau du Conseil privé (BCP) s'élèvent à 203,5 millions de dollars en 2021-2022, comparativement à 198,1 millions de dollars au 30 septembre 2020, ce qui représente une augmentation nette de 5,4 millions de dollars ou de 3 %.

Graphique 2: Variation des autorisations au 30 septembre 2021

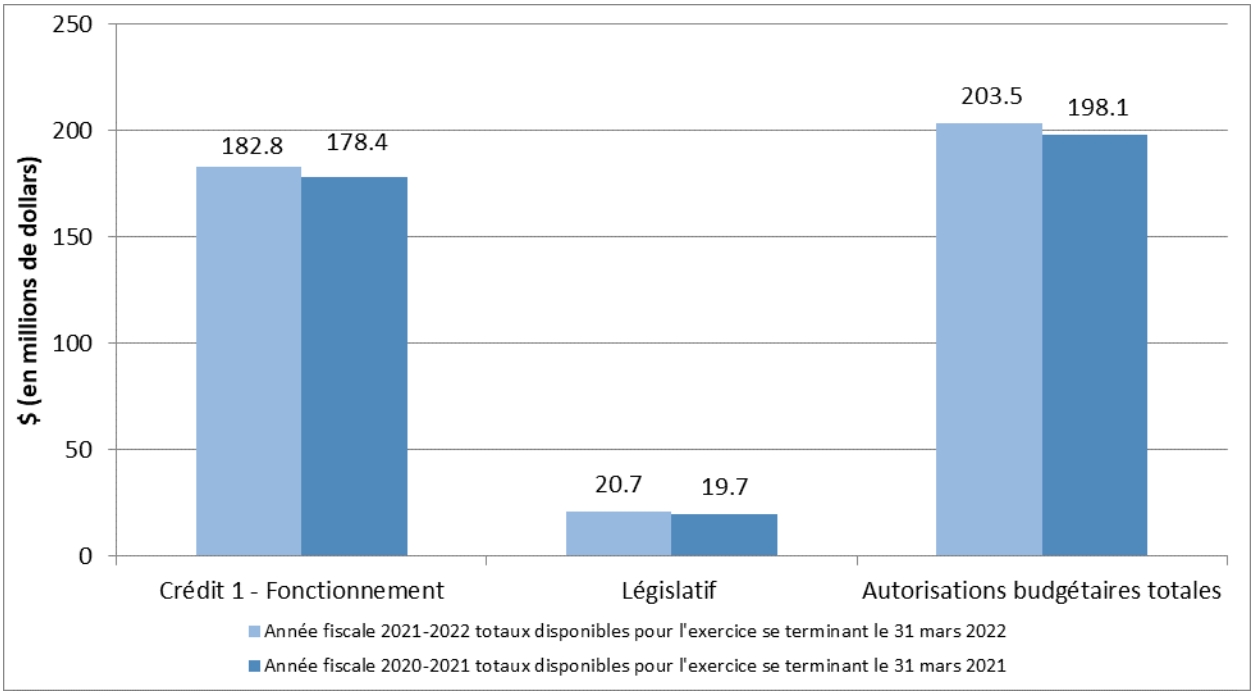

L'augmentation nette de 5,4 millions de dollars s'explique principalement par :

L'augmentation des autorisations :

- Le financement du BCP a augmenté en 2021-2022 pour inclure les montants annuels complets pour stabiliser et renforcer le soutien aux ministres du BCP, le transfert des bureaux régionaux des ministres, pour étendre les communications sécurisées pour l'initiative de leadership national et l'enquête publique conjointe sur la tragédie d'avril 2020 survenue en Nouvelle-Écosse qui ont été approuvées au cours des années précédentes. Des attributions de rémunération supplémentaires ont été reçues à la suite des augmentations des négociations collectives.

La baisse des autorisations :

- L'augmentation des autorisations est compensée par la fin du financement d'une stratégie pangouvernementale de communication avec les Canadiens au sujet de la COVID-19 qui a augmenté les autorisations au cours de l'exercice 2020-2021 ainsi qu'une réduction permanente des déplacements.

Changements importants quant aux dépenses du trimestre

Les dépenses du deuxième trimestre ont totalisé 46,5 millions de dollars, soit une augmentation nette de 5,8 million de dollar (14%) par rapport aux 40,7 millions de dollars dépensés pendant la même période en 2020-2021. Le tableau 1 ci-dessous présente les dépenses budgétaires par article courant.

Tableau 1

Changements importants dans les dépenses par article courant (en milliers de dollars)	**Exercice 2021-2022 Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021**	**Exercice 2020-2021 Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020**	**Variation en $**	**Variation en %**
Personnel	37 236	32 868	4 368	13 %
Transports et communications	725	157	568	362 %
Information	896	881	15	2 %
Services professionnels et spéciaux	6 190	3 629	2 561	71 %
Location	953	260	693	267 %
Services de réparation et d'entretien	72	115	(43)	(37 %)
Services publics, fournitures et approvisionnements	85	124	(39)	(31 %)
Acquisition de machines et de matériel	240	2 395	(2 155)	(90 %)
Autres subventions et paiements	286	249	37	15 %
Dépenses budgétaires brutes totales *	**46 682**	**40 678**	**6 005**	**15 %**
Moins les revenues affectés aux dépenses	(193)	-	(193)	0 %
Dépenses budgétaires nettes totales	**46 490**	**40 678**	**5 812**	**14 %**

** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués*

Personnel :
L'augmentation globale de 4,4 M$ des dépenses relatives au personnel est principalement attribuable au moment des recouvrements salariaux auprès d'autres ministères, aux activités liées à l'enquête publique conjointe sur la tragédie d'avril 2020 survenue en Nouvelle-Écosse et les activités des bureaux régionaux des ministres.

Transports et communications:
L'augmentation de 0,6 M$ est principalement attribuable au frais de déplacement liés à l'enquête publique conjointe sur la tragédie d'avril 2020 survenue en Nouvelle-Écosse.

Services professionnels et spéciaux :
L'augmentation de 2,6 M$ est principalement attribuable au coûts des services de sténographie judiciaire liés à l'enquête publique conjointe sur la tragédie d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Acquisition de machines et de matériel :
La diminution de 2,2 M$ est principalement attribuable à l'achat d'équipements de sécurité en 2020-2021

Changements importants quant aux dépenses cumulatives

Les dépenses depuis le début de l'exercice totalisent 90,8 millions de dollars, soit une augmentation nette de 11,6 millions de dollars (15%) par rapport aux 79,2 millions de dollars dépensés durant la même période en 2020-2021. Le tableau 2 ci-dessous présente les dépenses budgétaires par article courant.

Tableau 2

Changements importants dans les dépenses par article courant (en milliers de dollars)	**Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre terminé le 30 septembre 2021**	**Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre terminé le 30 septembre 2020**	**Variation en $**	**Variation en %**
Personnel	73 501	65 548	7 953	12 %
Transports et communications	1 491	493	998	202 %
Information	1 870	1 800	70	4 %
Services professionnels et spéciaux	9 328	7 263	2 065	28 %
Location	1 790	818	972	119 %
Services de réparation et d'entretien	147	133	14	11 %
Services publics, fournitures et approvisionnements	139	165	(26)	(16 %)
Acquisition de machines et de matériel	2 088	2 576	(488)	(19 %)
Autres subventions et paiements	638	442	196	44 %
Dépenses budgétaires brutes totales	**90 993**	**79 237**	**11 756**	**15 %**
Moins les revenues affectés aux dépenses	(194)	-	(194)	0 %
Dépenses budgétaires nettes totales	**90 798**	**79 237**	**11 562**	**15 %**

** Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué*

Personnel :
L'augmentation globale de 8,0 M$ des dépenses relatives au personnel est principalement attribuable au moment des recouvrements salariaux auprès d'autres ministères, aux activités liées à l'enquête publique conjointe sur la tragédie d'avril 2020 survenue en Nouvelle-Écosse et les activités des bureaux régionaux des ministres.

Transports et communications :
L'augmentation de 1,0 M$ est principalement attribuable au frais de déplacement liés à l'enquête publique conjointe sur la tragédie d'avril 2020 survenue en Nouvelle-Écosse et l'augmentation des coûts de télécommunication liée à l'expansion de l'initiative des communications sécurisées pour le leadership national.

Services professionnels et spéciaux :
L'augmentation de 2,1 M$ est principalement attribuable au coûts des services de sténographie judiciaire liés à l'enquête publique conjointe sur la tragédie d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Location :
L'augmentation de 1,0 M$ est principalement attribuable aux licences de logiciels et la location d'immeubles de bureaux pour l'enquête publique conjointe sur la tragédie d'avril 2020 survenue en Nouvelle-Écosse

Acquisition de machines et de matériel :
La diminution de 0,5 M$ est principalement attribuable à l'achat d'équipements de sécurité en 2020-202

Risques et incertitudes

Les principaux risques financiers pour le BCP résident dans la nécessité de réaffecter les ressources ministérielles pour faire face aux problèmes qui peuvent survenir de façon inattendue. Dans le cadre de son rôle de coordination, le BCP doit être en mesure de régler les problèmes émergents dans un court délai et soit de gérer les dépenses nécessaires dans le cadre de ses propres autorisations de dépenser, soit de gérer la trésorerie jusqu'à ce que des autorisations de dépenses accrues soient approuvées.

De plus, le BCP surveille de près les opérations de paie pour repérer les paiements insuffisants et en trop et régler ces problèmes rapidement, et il continue d'appliquer les mesures d'atténuation en vigueur depuis 2016.

Changements importants quant aux opérations, au personnel et aux programmes

Personnel
En août 2021, Nathalie Drouin a été nommée sous-greffière du Conseil privé et secrétaire associée du Cabinet, Michael Vandergrift a été nommé sous-ministre des Affaires intergouvernementales, Paul MacKinnon s'est joint au sous-secrétaire du Cabinet, Gouvernance et Donnalyn McClymont a été nommé à titre de secrétaire adjointe du Cabinet, Personnel supérieur et renouvellement de la fonction publique. Christyne Tremblay, sous-greffière du Conseil privé et secrétaire associée du Cabinet a quitté le BCP en août 2021 et Janine Sherman, secrétaire adjointe du Cabinet, Personnel supérieur et renouvellement de la fonction publique a pris sa retraite de la fonction publique. Un organigramme est régulièrement mis à jour et affiché sur le site Web du BCP.

Approbation des cadres supérieurs :

Janice Charette
Greffière du Conseil privé et
secrétaire du Cabinet par intérim

Matthew Shea
Sous-ministre adjoint,
Direction des services ministériels et
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le lundi 29 novembre 2021

ANNEXE A
ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié) (note 2)

(en milliers de dollars)	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (note 1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (note 1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	**182 769**	**41 456**	**80 714**	178 435	36 239	70 359
Autorisations législatives budgétaires						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**20 348**	**4 927**	**9 855**	19 229	4 326	8 651
Premier ministre - Traitement et allocation pour automobile	**188**	**47**	**94**	185	46	92
Leader du gouvernement à la Chambre des communes - Traitement et allocation pour automobile	**91**	**23**	**45**	89	22	45
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et Ministre des Affaires intergouvernementales - Traitement et allocation pour automobile	**91**	**23**	**45**	89	22	45
Vice-première ministre et ministre des Finances - Traitement et allocation pour automobile	**-**	**(8)**	**-**	89	22	45
Ministre et Représentant spécial pour les Prairies - Traitement et allocation pour automobile	**-**	**23**	**45**	-	-	-
Autorisations budgétaires totales	**203 486**	**46 490**	**90 798**	198 117	40 678	79 237
Autorisations totales	**203 486**	**46 490**	**90 798**	198 117	40 678	79 237

Remarque 1: N'inclut que les autorisations disponibles pour chacun des exercices financiers respectifs et accordées par le Parlement à la fin du trimestre (y compris gel budgétaire).

Remarque 2: Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE B
DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (non-vérifié) (note 2)

(en milliers de dollars)	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (note 1)	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (note 1)	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses budgétaires:						
Personnel	**161 514**	**37 236**	**73 501**	123 379	32 868	65 548
Transports et communications	**4 105**	**725**	**1 491**	3 179	157	493
Information	**3 466**	**896**	**1 870**	48 251	881	1 800
Services professionnels et spéciaux	**26 504**	**6 190**	**9 328**	17 922	3 629	7 263
Location	**2 138**	**953**	**1 790**	1 287	260	818
Services de réparation et d'entretien	**3 289**	**72**	**147**	2 030	115	133
Services publics, fournitures et approvisionnements	**717**	**85**	**139**	511	124	165
Acquisition de machines et de matériel	**8 410**	**240**	**2 088**	2 936	2 395	2 576
Autres subventions et paiements	-	**286**	**638**	-	249	442
Dépenses budgétaires brutes totales	**210 143**	**46 682**	**90 993**	199 494	40 678	79 237
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Revenus	**(6 657)**	**(193)**	**(194)**	(1 377)	-	-
Total des revenus affectés aux dépenses	**(6 657)**	**(193)**	**(194)**	(1 377)	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	**203 486**	**46 490**	**90 798**	198 117	40 678	79 237

Remarque 1: N'inclut que les autorisations disponibles pour chacun des exercices financiers respectifs et accordées par le Parlement à la fin du trimestre (y compris gel budgétaire).

Remarque 2: Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.